

# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

**6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010**  
**16 DECEMBRE 2010**

**N°2010/E6/068**

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN ZUCCARELLI  
PRESIDENT DE L'ADEC  
A LA QUESTION ORALE POSEE PAR Mme Rosy FERRI-PISANI  
GROUPE « Corse Social Démocrate »**

**Objet : Convention entre l'ADEC et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire**

Madame la Conseillère,

L'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui en Corse près de 8.400 salariés soit plus de 11 % de l'emploi privé, œuvrant essentiellement dans le domaine des services et constitue un véritable levier d'emplois. Je partage votre point de vue sur le fait que nous ne saurions mettre en œuvre une véritable politique économique sans prendre en compte ce secteur et ses spécificités.

Quelques actions de soutien spécifiques ont déjà été mises en œuvre en décembre 2008, avec l'adoption par votre Assemblée du premier Programme Régional de Cohésion Economique et Territoriale.

Cependant le secteur de l'économie sociale et solidaire reste insuffisamment intégré dans la politique régionale notamment au regard de ce font les autres régions.

En proposant de soutenir spécifiquement l'économie sociale et solidaire, l'ADEC propose un modèle économique qui peut jouer un rôle de **vecteur de**

**transformation de l'économie marchande afin d'intégrer aux pratiques économiques des dimensions sociales et environnementales.**

Outre sa contribution à l'emploi, l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans les dynamiques des territoires et contribue à leur productivité. Par ses capacités d'innovation, elle est un acteur de modernisation de notre économie. Et c'est d'ailleurs cette vision d'une « **croissance partagée** » que j'ai souhaité défendre et renforcer dans le cadre de la feuille de route de l'action économique ainsi que vous le soulignez.

**L'importance de ce secteur qui ne se discute plus a été soulignée dans le rapport parlementaire de M. le Député Francis VERCAMER, remis au Premier Ministre le 28 avril 2010** et l'annonce concomitante de l'affectation d'une fraction importante du grand emprunt dans le cadre des « investissements d'avenir » est l'occasion d'un véritable changement d'échelle.

**Madame la Conseillère, le soutien en fonctionnement à une structure si importante soit-elle ne saurait à elle seule, traduire une politique et ne peut être qu'un outil d'accompagnement d'une politique sur laquelle je souhaite vous apporter quelques précisions**

- **Vous m'interrogez sur la politique que notre Collectivité va initier et sur les moyens qu'elle entend y consacrer.**

Sur la première interrogation je vous confirme que j'aurai l'occasion de vous présenter à l'occasion de la session de Votre Assemblée de février un nouveau plan de cohésion économique qui prendra appui sur plusieurs axes d'intervention comme :

- **L'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance du secteur,**
- **La structuration et le renforcement des réseaux de l'ESS,**
- **L'émergence, le repérage et l'accompagnement des projets,**
- **La création et le développement de projets,**
- **L'accès aux financements,**
- **L'emploi et la formation des acteurs,**

- **L'accompagnement, le recrutement, la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions de travail.**

Sur les moyens que l'ADEC compte y employer ma réponse sera double : d'une part sur les crédits de l'action économique des efforts seront consentis et seront complétés par des crédits Feder, d'autre part le nouvel organigramme de l'ADEC intègre l'économie sociale et solidaire au sein d'un Département spécifique, basé à Bastia et renforce sa capacité d'intervention notamment en formant tous les chargés d'affaires à ce type de financement pour multiplier la force de frappe de l'Agence.

- **Vous m'interrogez ensuite sur le soutien qu'apportera notre Collectivité aux activités de la CRESS.**

Ainsi que vous le savez certainement, en février 2010, une participation de 30.000 € a permis, dans un premier temps, d'accompagner et de soutenir la CRESS Corsica dans l'élaboration de sa stratégie de développement.

J'ai reçu le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire le 22 juillet. Ce rendez-vous a permis de travailler sur un projet de convention ADEC/CRESS, défini autour de 3 axes qui sont inscrits dans **le plan de cohésion économique, sociale et solidaire**:

**1er axe : La mise en place d'un observatoire régional de l'économie sociale et solidaire.** Il constituera un instrument d'expertise servant de support à l'action publique et privée. Porté par la CRESS, il permettra de mesurer les évolutions d'un secteur fortement représenté en Corse, mais mal connu et trop peu visible.

**2ème axe : Le développement des activités, des emplois et des compétences.** Il s'agira surtout d'articuler les actions et dispositifs existants et de mener des projets afin de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux et de structurer le développement territorial de l'ESS.

**3<sup>ème</sup> axe : L'animation, la promotion et la communication.** Cela permettra à la fois de sensibiliser le grand public et les acteurs locaux par des actions ciblées, favoriser une meilleure appréhension de la réalité de l'ESS, renforcer la visibilité, la communication et le sentiment d'appartenance au secteur.

**J'ai reçu une seconde fois la CRESS Corsica, le 8 décembre dernier,** et j'ai rappelé qu'une convention pluriannuelle de partenariat, dont le travail est bien avancé, pourrait être mise en œuvre, dès la présentation à l'Assemblée du plan de cohésion économique, sociale et solidaire.

J'estime, et vous m'en donnerez certainement acte, qu'une convention qui plus est financière avec une structure ne peut être conclue que dans le cadre d'objectifs clairs votés par votre Assemblée. Donc dès l'adoption du futur plan de cohésion cette convention pourra être conclue.

J'ajoute que j'ai demandé à mes services un examen attentif de la demande financière qui s'élève à plus de 200.000 €uros pour notre seule Collectivité et à l'heure où on nous demande une certaine modération financière vous comprendrez que je demande une expertise sur ce point.

- **Enfin concernant votre question sur la proposition de donner à la CRESS un siège au conseil d'administration de l'ADEC,** je vous précise que des demandes de ce type m'ont été adressés par plusieurs organismes de représentation sectorielle (MEDEF, CGPME etc...) et que je n'y ai pas donné une suite favorable pour trois raisons simples que vous comprendrez certainement :
  - d'abord parce je ne souhaite pas augmenter le nombre d'administrateurs d'un Conseil déjà de près de 30 membres.
  - ensuite parce qu'au sein de ce conseil, les Chambres de commerce et de métiers assurent une mission transversales de représentation même dans ce secteur.
  - Enfin parce qu'il me paraît difficile d'être juge et partie c'est-à-dire de bénéficier de fonds de la CTC et en même temps être administrateur de l'outil qui émet des avis sur ces aides.

Mais je puis vous dire que même sans faire partie du C.A. de l'ADEC la convention de partenariat que nous concluons avec la CRESS sera de nature à pleinement l'associer aux actions de l'ADEC car je vous le redis ici avec force je ne souhaite pas d'un développement économique qui laisse ceux qui se battent sur le bord du chemin et c'est la raison pour laquelle j'entends apporter un soutien résolu et déterminé au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie